

Identification des besoins en logement des Jeunes Plan Départemental pour le Logement des Jeunes de Loir-et-Cher - Bilan 2008

Réalisé pour la seconde année consécutive, ce tableau de bord statistique, établi dans le cadre du Plan départemental pour le logement des jeunes, a pour objectif de renforcer la **connaissance des besoins en logement des jeunes et de pointer les difficultés d'accès ou de maintien le cas échéant**. Sont pris en compte les jeunes âgés de 16 à 29 ans.

Les **données** issues de nombreuses sources sont assez **hétérogènes**. Elles recouvrent parfois des champs très différents, qui ne permettent pas toujours les agrégations nécessaires et peuvent se superposer partiellement, d'où la présence de doubles comptes non identifiables. Les évolutions ont été indiquées chaque fois que les éléments transmis le permettaient.

Le Loir-et-Cher a perdu plus de 4 800 jeunes entre les deux recensements de population. Le déficit est surtout important pour les 25 à 29 ans, cette classe d'âge étant peu étoffée aux niveaux régional et national. La quasi totalité du territoire départemental est concernée par cette baisse du nombre de jeunes à l'exception d'une partie de la Beauce.

Les jeunes se concentrent toujours dans les pôles d'emploi et de formation. Les **trois principales villes** accueillent ainsi une grande diversité de situations : **jeunes en formation** pour lesquels **peu de difficultés de logement** sont enregistrées, **jeunes actifs** majoritairement logés dans la **parc privé**, **jeunes rencontrant des difficultés sociales et/ou d'insertion professionnelle**. La concentration de l'offre d'hébergement temporaire et d'hébergement d'urgence dans les trois villes permet de répondre favorablement à la plupart des demandes.

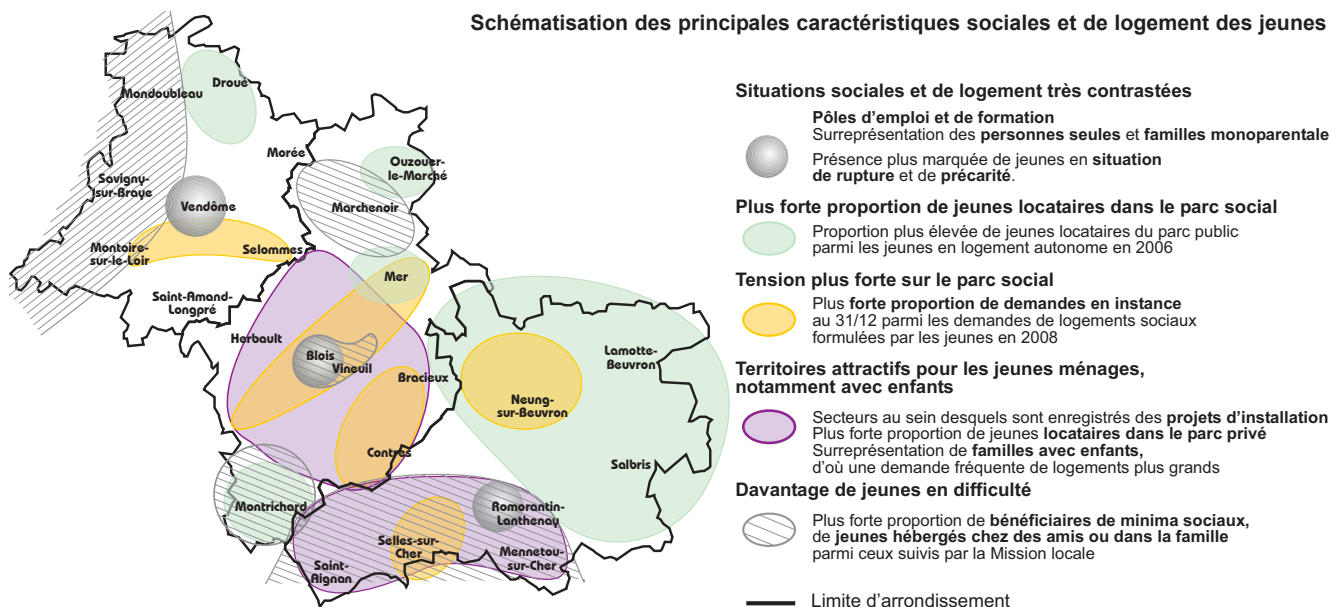
Néanmoins, le CHRS du Limousin refuse chaque année l'admission à plusieurs jeunes faute de places disponibles au moment de la demande ; l'information n'est pas connue pour les autres structures (FJT - résidences sociales, locaux d'urgence, etc.). **La situation des jeunes à la sortie des structures d'hébergement semble s'être détériorée en 2008** : augmentation du nombre de jeunes sans ressources et de ceux s'orientant vers un hébergement précaire.

Les **personnes seules** sont **surreprésentées en milieu urbain**, en raison de la présence plus importante de jeunes en formation mais aussi de l'installation en périphérie des ménages avec enfants. Ainsi, la **part des demandes de logements sociaux pour des ménages de 3 personnes ou plus** est sensiblement **supérieure dans les communes périurbaines**.

Le **parc social** est relativement accessible pour les jeunes à **Vendôme et Romorantin** : **plus de la moitié des demandes** actives en 2008 ont été **satisfaites** au cours de l'année. Le **marché est plus tendu à Blois** comme sur l'ensemble de l'axe ligérien. Le nombre de demandes de jeunes **a augmenté de plus de 10 % à Blois et dans sa périphérie**, ainsi que dans le **Controis**. Il s'est stabilisé à Romorantin-Lanthenay et s'est **fortement réduit à Vendômois** (- 8 % à Vendôme, - 20 % dans l'arrondissement).

Les **familles monoparentales**, proportionnellement **plus nombreuses à dans les trois chefs lieux d'arrondissement et dans la Vallée du Cher**, ont vraisemblablement rencontré **moins de difficulté d'accès au logement en 2008** que l'année précédente (9 sur 10 parmi les bénéficiaires du RMI disposent d'un logement autonome et la proportion de bénéficiaires de l'API percevant une prestation logement est en hausse).

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes



Données de cadrage

46 700 jeunes âgés de 16 à 29 ans résident en Loir-et-Cher en 2006 (dont près de 15 000 mineurs, 15 400 de 20 à 24 ans et 16 400 de 25 à 29 ans), soit 14,4 % de la population du département. Ils sont proportionnellement bien plus nombreux à Blois (19,3 %) où ils disposent d'une offre de formation et d'emploi plus dense.

En moyenne, un jeune de 15 à 29 ans sur 2 vit au domicile familial, un peu plus d'un sur 6 pour ceux entre 20 et 29 ans. Cette proportion est nettement plus élevée en périphérie des trois villes principales en raison notamment de tensions plus marquées sur le marché du logement. Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme comptent davantage de jeunes vivant seuls et de familles monoparentales.

La prise d'autonomie se traduit majoritairement par une location dans le parc privé. En Loir-et-Cher, 2 jeunes sur 10 accèdent au parc public mais moins d'un sur 10 dans une large couronne en périphérie de Blois. En Sologne, où le parc de logements HLM est beaucoup plus développé, plus de 3 jeunes sur 10 bénéficient d'un logement social.

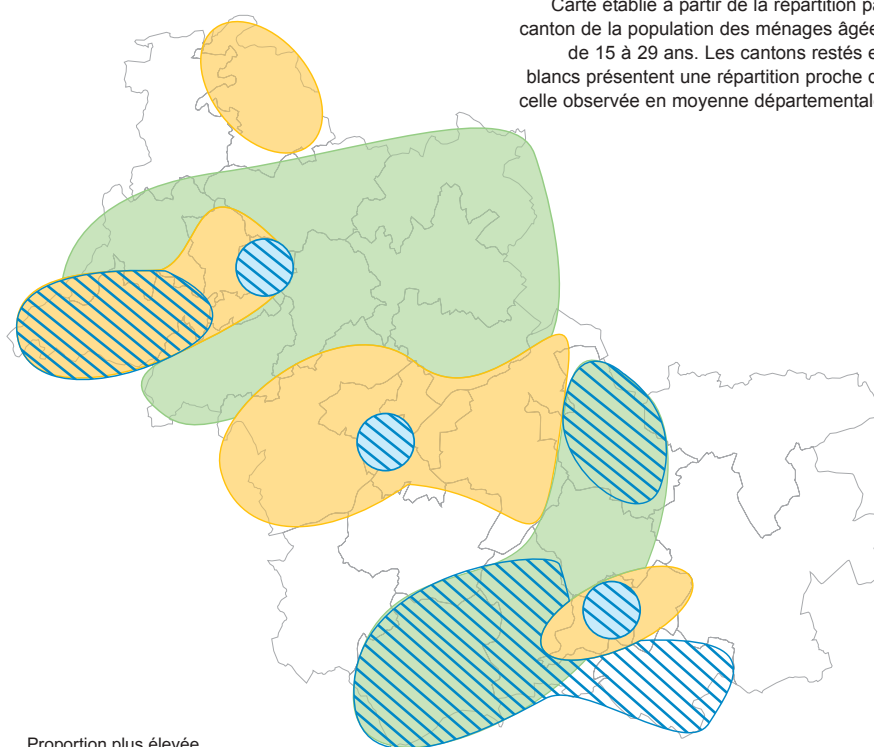
34 % des jeunes ménages dont le référent a 20 ans ou plus sont composés de deux personnes et 27 % de 3 personnes ou plus en 2006. Cela explique sans doute en partie la proportion élevée de jeunes qui occupent un logement d'au moins 3 pièces (plus de 54 %).

Le mode de cohabitation des jeunes

➤ Globalement, les trois villes principales regroupent davantage de jeunes vivant seuls et de familles monoparentales.

➤ En périphérie de ces villes, la proportion de jeunes résidant chez leurs parents est particulièrement élevée (plus de 40 % des jeunes de 20 à 29 ans). La plus faible densité de logement social sur une partie de ces territoires et les prix plus élevés du marché du logement peuvent expliquer en partie ce phénomène.

Répartition des jeunes de moins de 30 ans selon le mode de cohabitation en 2006 - carte de synthèse



Proportion plus élevée...

... jeunes résidant au domicile de leurs parents

... de familles monoparentales

... de jeunes vivant seuls

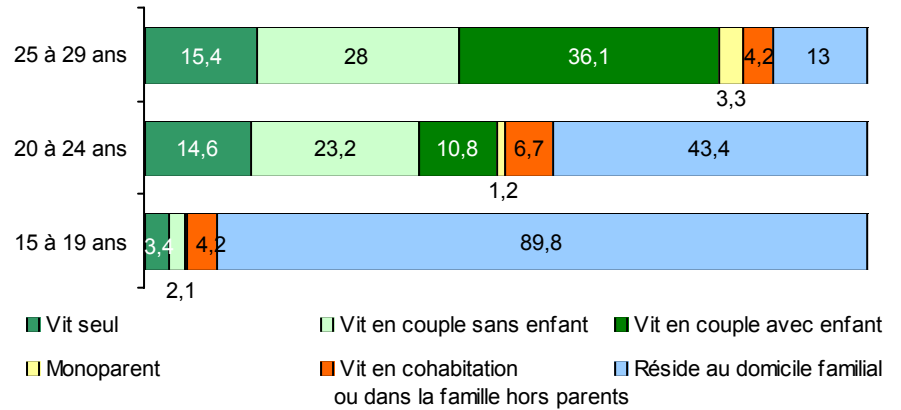
... de couples avec enfants

D'après source : INSEE - Recensement de population 2006

Des modifications de recensement étant intervenues en 2006, l'interprétation des évolutions intercensitaires nécessite une grande prudence. Ainsi, les inter-nés majeurs par exemple sont désormais comptabilisés sur leur lieu d'étude et non plus au domicile des parents. L'impact reste cependant modéré (de l'ordre de 1 % au niveau régional). Les écarts sont plus importants concernant la notion de couple.

- 57 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent ne plus vivre avec leurs parents et 87 % pour les personnes de 25 à 29 ans.
- **Un tiers des personnes de 20 à 24 ans vit en couple**, avec ou sans enfants, et **près des deux tiers des 25-29 ans**.
- La **cohabitation**, y compris au sein de membres de la famille hors parents, concernerait près de **5 %** des personnes de 15 à 29 ans ne résidant pas en collectivité en 2006.

Répartition des jeunes de moins de 30 ans selon le mode de cohabitation* par tranches d'âges en 2006 (en %)



* Ne sont pas pris en compte les jeunes résidant en collectivité (foyer, résidences universitaire, etc.).

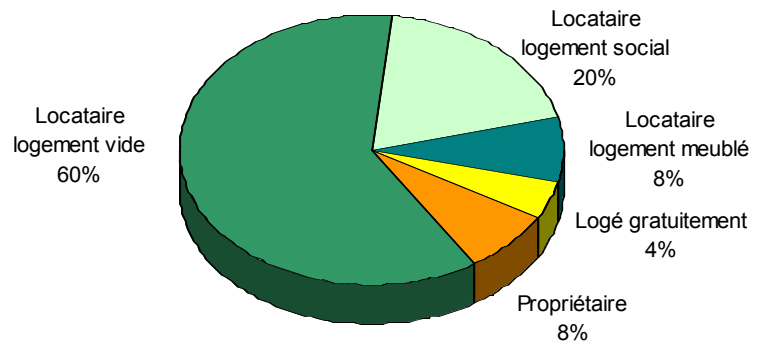
D'après source : INSEE - Recensement de population 2006

L'habitat des jeunes occupant un logement en nom propre

- **88 % des personnes de moins de 25 ans** recensées en 2006 comme référent d'une résidence principale étaient **locataires**, comme au plan national, 8 % propriétaires (7 % en France métropolitaine).
- Les plus jeunes s'orientent davantage vers la **location de meublés (plus d'un jeune de moins de 20 ans sur 6 disposant d'un logement autonome)**.
- Entre 20 et 24 ans, 2 jeunes en logement autonome sur 10 sont **locataires d'un logement HLM**.

7 jeunes en logement autonome sur 10 locataires dans le parc privé

Répartition des jeunes de moins de 25 ans ayant un logement autonome selon le statut d'occupation en 2006



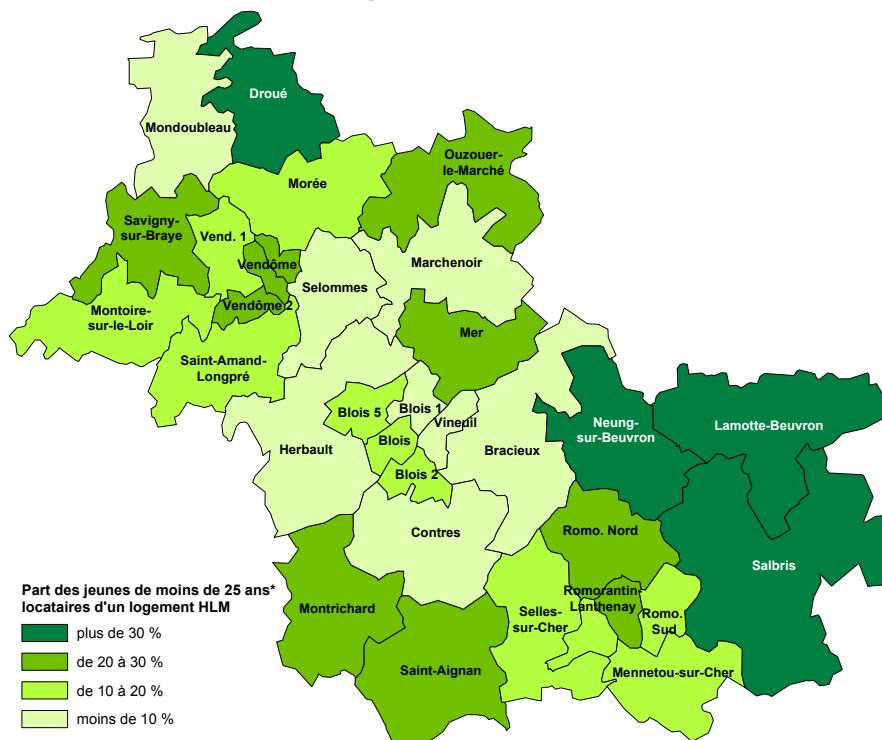
D'après source : INSEE - Recensement de population 2006

Statut d'occupation des jeunes de moins de 25 ans résidant en logement autonome en 2006

	Moins de 20 ans		de 20 à 24 ans	
	en nombre	en %	en nombre	en %
Propriétaire	67	7,9%	336	7,7%
Locataire d'un logement vide non HLM	499	59,0%	2667	60,7%
Locataire d'un logement vide HLM	110	13,0%	921	21,0%
Locataire d'un logement loué meublé	132	15,6%	272	6,2%
Logé gratuitement	38	4,5%	195	4,4%
Ensemble	846	100,0%	4391	100,0%

Source : INSEE - Recensement de population 2006

Part des jeunes de moins de 25 ans* locataires d'un logement HLM par canton en 2006



D'après source : INSEE - Recensement de population 2006

➤ La proportion de jeunes locataires du parc social est plus élevée dans le sud du département, notamment en Grande Sologne.

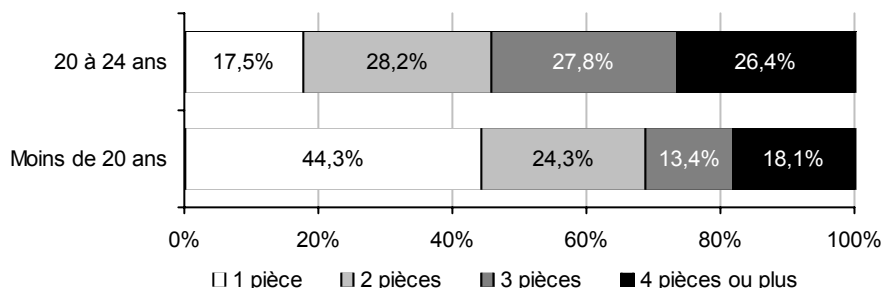
➤ Globalement, 6 jeunes sur 10 sont locataires d'un logement vide dans le parc privé, et 7 sur 10 voire plus à Blois et sa périphérie (excepté le Mérois).

➤ La répartition géographique des allocataires Caf de moins de 30 ans bénéficiant d'une prestation logement dans le parc public est très proche de la répartition issue du recensement de population pour les jeunes de moins de 25 ans.

* Personne de moins de 25 ans identifiée comme référent du ménage (la personne elle-même dans les ménages à 1 personne, l'homme ou la personne active la plus âgée, à défaut la personne la plus âgée, dans les ménages de 2 personnes ou plus).

Principales caractéristiques des logements occupés par les jeunes

Répartition des logements occupés par des jeunes selon le nombre de pièces et l'âge de la personne de référence en 2006



Chiffres non disponibles pour la classe d'âge 25 - 29 ans

D'après source : INSEE - Recensement de population 2006

Les jeunes bénéficiaires d'une consultation juridique de l'ADIL

Statut d'occupation des jeunes de moins de 25 ans résidant en logement autonome en 2008

	Moins de 18 ans	18 à 25 ans	total 2008
Nombre de jeunes en consultation	53	890	943
dont jeunes résidant en Loir-et-Cher	39	625	664
Jeunes en recherche de logement	3	26	29
Projet résidentiel formulé			
maintien du statut actuel	33	455	488
accession à la propriété	12	114	126
locatif privé	5	272	277
locatif HLM	1	27	28

Source : ADIL

➤ 45 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un petit logement (1 ou 2 pièces).

➤ Chez les très jeunes, le phénomène de cohabitation peut expliquer en partie l'occupation de logements de 3 pièces ou plus (plus de 30 % des logements occupés par une personne de référence de moins de 20 ans comportent en effet 3 pièces ou plus).

➤ Par rapport à 2007, on constate une réduction des consultations des jeunes auprès de l'ADIL dans les trois chefs lieux d'arrondissement.

➤ A l'inverse, les projets apparaissent plus nombreux dans les cantons du sud Vendômois et de Beauce, ainsi que dans le Controis où des jeunes provenant d'autres secteurs géographiques envisagent de s'installer.

Les jeunes en recherche d'une solution pérenne de logement

26 500 loir-et-chériens de moins de 30 ans sont en emploi en 2006. La quasi-totalité est salariée (96 %) et plus d'un jeune sur 3 travaille dans sa commune de résidence. 14 % ont un emploi en dehors du département.

Parallèlement, plus de 5 000 jeunes étaient en recherche d'emploi lors du recensement. Fin juillet 2009, Pôle emploi compte près de 3 500 chômeurs inscrits de moins de 30 ans (soit le tiers des inscrits du Blaisois et du Vendômois, 29 % en Romorantinais).

Globalement, la demande de logement demeure très concentrée autour des principaux pôles d'emploi. 70 % des demandes de logement social concernent les chefs lieux d'arrondissement, 50 % la ville de Blois ; même constat pour les aides Loca-pass accordées par le CIL Val de Loire ou Solendi pour l'accès à une location dans le parc privé : les trois villes en regroupent 61 %, Blois 42 % à elle seule.

En 2008, la demande de logement social s'est encore renforcée dans le Blaisois. Elle apparaît moins soutenue dans le Vendômois. Les tensions identifiées auparavant dans la vallée du Loir et dans certains chefs lieux de cantons du nord du département se sont en partie estompées. La part des demandes en instance en fin d'année s'est réduite sensiblement (39 % pour les deux cantons de Vendôme contre 46 % en 2007).

Les tensions restent vives au sud de Blois, notamment dans les cantons de Vineuil et Contres : plus de 60 % des demandes n'ont pu y être satisfaites dans l'année. Ce secteur est très attractif pour les jeunes ménages et en particulier pour ceux de 3 personnes ou plus (33 % des demandes de logement social). On note également pour ce territoire, à travers les consultations de l'ADIL, une proportion toujours plus importante de projets d'installation de jeunes provenant d'autres cantons.

Les demandes d'accès à un logement enregistrées

➤ Comme en 2007, près de 2 000 jeunes ont formulé une demande de logement social au cours de l'année.

➤ Le volume global est proche de 5 300 demandes (nouvelles demandes et renouvellements). Il a légèrement augmenté : + 2,1 % en 2008.

➤ Des écarts importants sont constatés entre les arrondissements : stabilité en Romorantinais, hausse sensible en Blaisois (+ 10 % de nouvelles demandes) et forte baisse en Vendômois (- 20 %).

➤ Les tensions sur le parc public enregistrées en 2007 se sont en partie estompées en périphérie de Vendôme.

➤ Près d'une demande sur 2 est en instance en fin d'année. Les communes les plus concernées sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental. On enregistre cependant une plus forte proportion de demandes non satisfaites dans l'année dans les cantons de Contres et Vineuil où la demande progresse d'année en année.

L'analyse des données du Numéro Unique Départemental porte sur l'ensemble des demandes enregistrées dans l'année. Un demandeur peut formuler plusieurs demandes successives ou plusieurs demandes simultanées auprès de différents bailleurs. Pour identifier le demandeur et connaître son profil (commune de résidence, âge, nombre de personnes à loger), il a été décidé de retenir la dernière demande de l'année.

Recul sensible de la demande de logement social en Vendômois

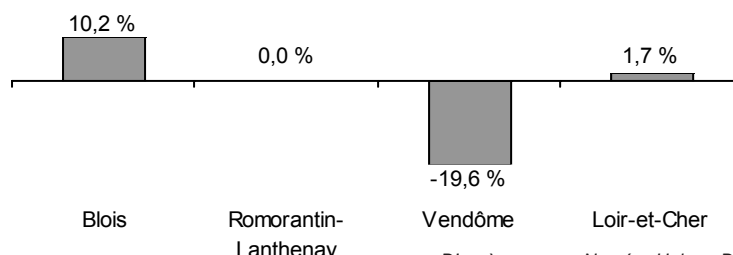
Evolution de la demande de logement locatif social

	2007	2008	Evolution 08/07
Nombre total de demandes enregistrées, traitées ou renouvelées dans l'année	5 167	5 277	+ 2,1 %
dont nouvelles demandes formulées dans l'année	2 884	2 932	+ 1,7 %
Nombre de nouveaux demandeurs*	1 998	1 981	- 0,9 %
Nombre de demandeurs ayant une demande en instance au 31/12	1 704	1 838	+ 7,9 %
Part des demandes en instance au 31/12 sur l'ensemble des demandes enregistrées traitées ou renouvelées dans l'année	46,1	47,8	+ 1,7

* Un demandeur peut formuler plusieurs demandes

D'après source : Numéro Unique Départemental

Evolution du nombre de nouvelles demandes de logement social enregistrées entre 2007 et 2008 par arrondissement

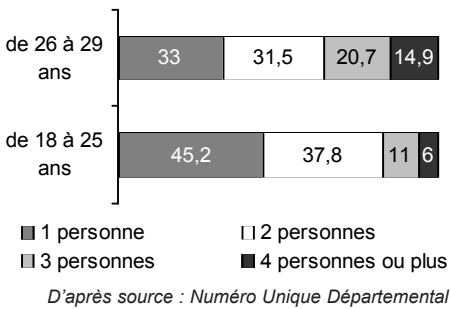


D'après source : Numéro Unique Départemental

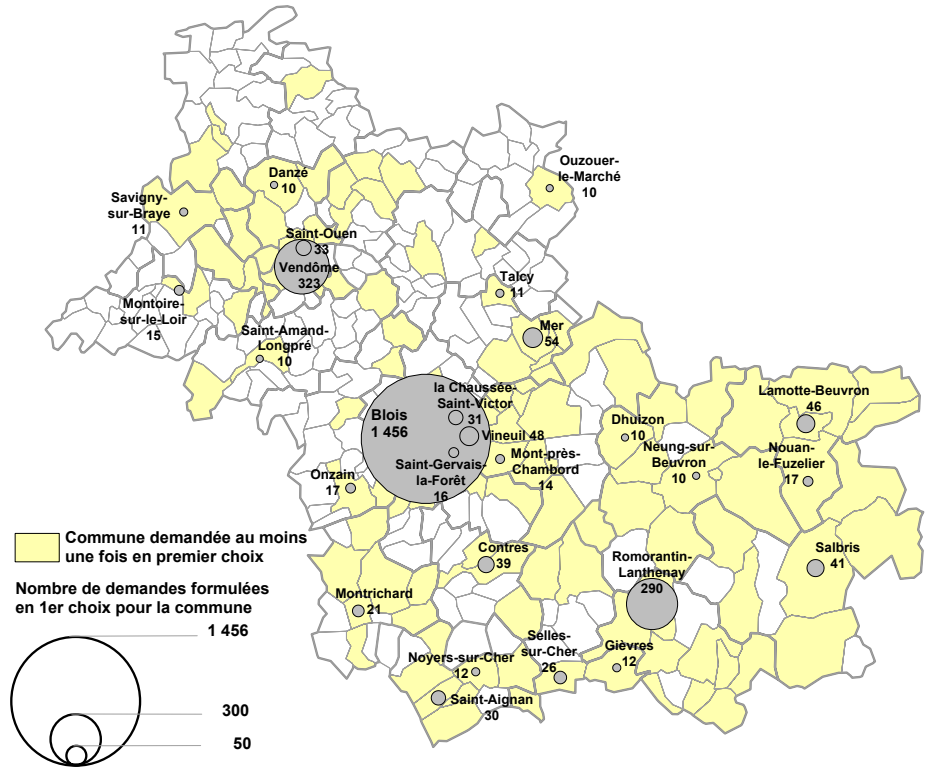
➤ La majorité des jeunes recherchent un logement pour une ou deux personnes. Plus du tiers des demandeurs âgés de 26 à 29 ans dépose cependant une demande pour 3 personnes ou plus.

➤ La demande par des familles est proportionnellement supérieure dans le secteur de Contres, de Morée, de Mennetou-sur-Cher ou de Saint-Aignan. A l'inverse, en Sologne (secteurs de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Salbris) les demandes des personnes seules sont quasi-majoritaires.

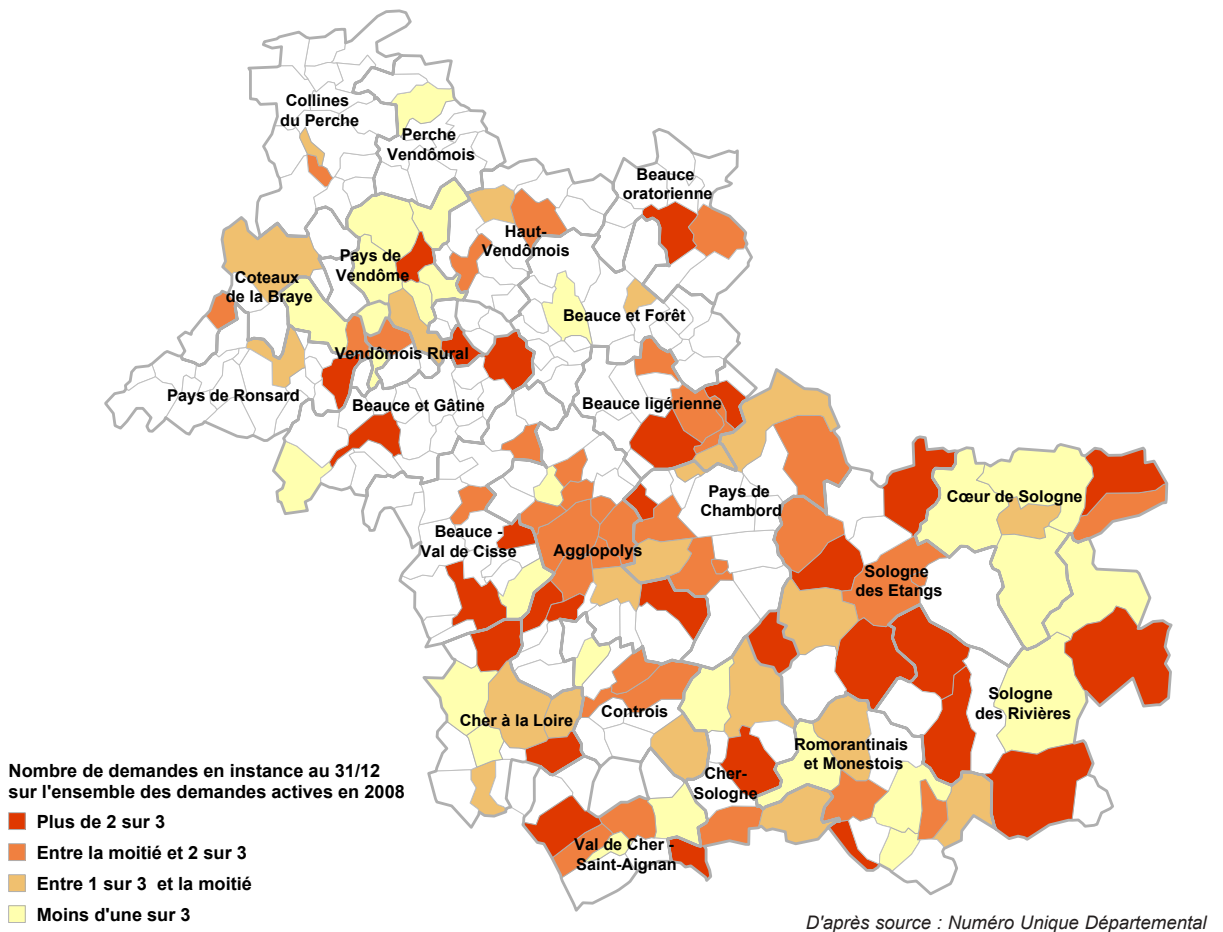
Répartition des demandeurs de logement social selon le nombre de personnes au foyer



Nombre de nouvelles demandes de logement social formulées par les jeunes de 16 à 29 ans en 2008 par commune



Part de demandes de logement social en instance au 31/12/2008 parmi l'ensemble des demandes formulées ou renouvelées au cours de l'année 2008 par commune



Clé de lecture : Plus la couleur est foncée, plus le nombre de demandes restant en instance en fin d'année est important par rapport au nombre total de demandes formulées ou renouvelées par les jeunes au cours de l'année.

Les aides du LOCA-PASS sont octroyées par les organismes collecteurs du 1^{er} logement. Le CIL Val de Loire est l'un des principaux organismes intervenant en Loir-et-Cher. Le Crous a établi une convention avec la Société Astria (environ 300 étudiants boursiers en seraient bénéficiaires).

Les données transmises par Solendi ne permettent pas de repérer l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans. Les chiffres indiqués peuvent être inférieurs à la réalité. Ont pu être isolés les étudiants, les jeunes salariés du secteur privé assujéti jusqu'au 1^{er} CDI, les jeunes en formation ou en recherche d'emploi.

Le nombre d'aides accordées par les autres collecteurs n'a pas été communiqué. Les données exploitées ne sont donc pas exhaustives.

➤ **1 100 jeunes ont bénéficié**, en 2008, d'une aide Loca-pass par l'intermédiaire de l'Agence CIL Val de Loire de Blois ou de Solendi pour accéder à la location d'un logement situé dans le département. **Près de la moitié** sont localisés **sur le territoire d'Agglopolys**.

➤ **En moyenne un jeune sur 2 a été aidé pour une location dans le parc public.** Ils sont proportionnellement plus nombreux en Sologne ainsi que dans les secteurs de Mer et de Saint-Aignan. A l'inverse à **Blois** et dans sa **périphérie sud et ouest** les jeunes sollicitent principalement une aide pour une location dans le **parc privé**. C'est également le cas à Romorantin-Lanthenay et Montoire-sur-le-Loir.

L'analyse qui suit ne porte que sur les données transmises par le CIL Val de Loire, celles-ci étant plus détaillées et collectées depuis 2 ans.

➤ Sur le territoire d'**Agglopolys**, la majorité des **logements** (59 %) concernés sont de **petite taille** (type 1 ou 2). Dans le reste du département, plus 6 jeunes sur 10 bénéficient du Loca-pass pour un logement de type 3 ou plus.

➤ Le dispositif Loca-Pass a été étendu à un plus large public début 2008 ; en conséquence, le nombre de bénéficiaires a augmenté sensiblement : + 20 % pour les jeunes de moins de 30 ans aidés par le CIL Val de Loire.

➤ Cette **hausse** est principalement **marquée en Romorantinois et en Vendômois** (respectivement + 41 % et + 45 %) où le nombre de dossiers était plus restreint. On compte désormais plus de 15 bénéficiaires pour 1000 jeunes résidant en Romorantinois. Ce taux est supérieur à 18 ‰ dans les deux autres arrondissements.

➤ Le nombre d'aides accordées par le CIL Val de Loire a progressé principalement dans le parc public (+ 47 % contre + 7 % dans le parc privé).

Les demandes de garanties Loca-pass dans le parc privé dans les trois villes

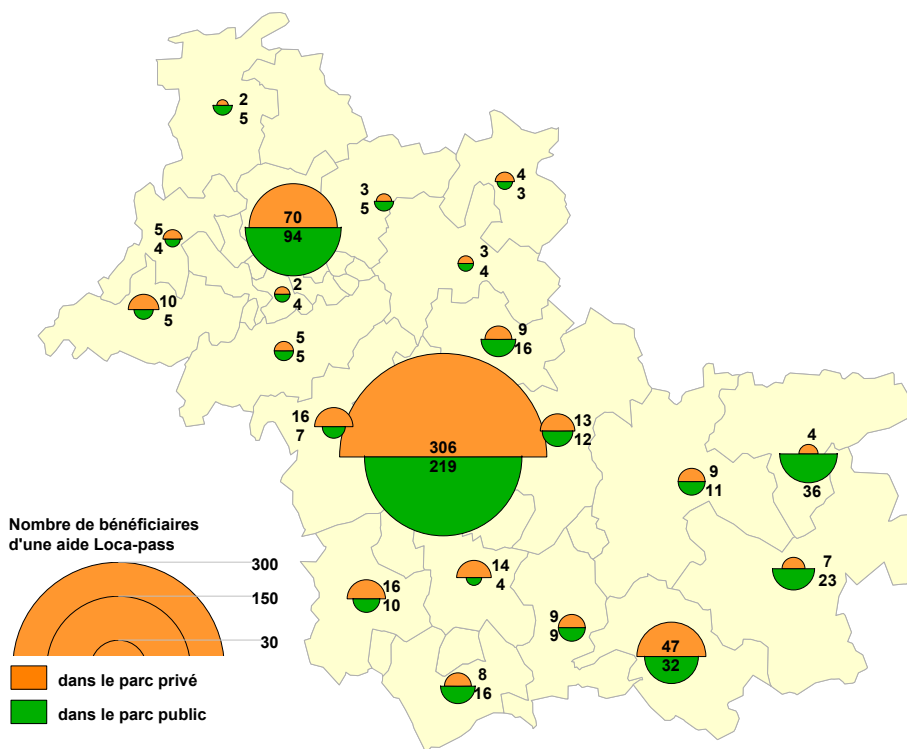
Nombre de bénéficiaires d'une aide LOCA-PASS et évolution selon la nature du bail et le type de logement

	2007	2008	Evolution 2008/2007
Nb de jeunes ayant bénéficié d'une avance Loca-pass pour accéder à un logement	nd	1 096	nd
Part des logements du parc public	nd	48,2 %	nd
dont aides du CIL Val de Loire			
Nb de jeunes ayant accédé à un logement avec une aide Loca-pass (avance et garantie)	692	834	+ 20,5 %
Part des logements du parc public	33,5 %	40,8 %	+ 7,3
Part des logements de type 1 ou 2 (en %)	52,0 %	47,4 %	- 4,6
dont aides de Solendi			
Nb de jeunes ayant bénéficié d'une avance Loca-pass pour accéder à un logement*	nd	262	nd

* Au moins 230 garanties Loca-Pass ont été accordées à des jeunes par Solendi. Une partie des jeunes concernés ont parallèlement bénéficié de l'avance Loca-Pass. Les données ne permettent pas d'évaluer les doublons.

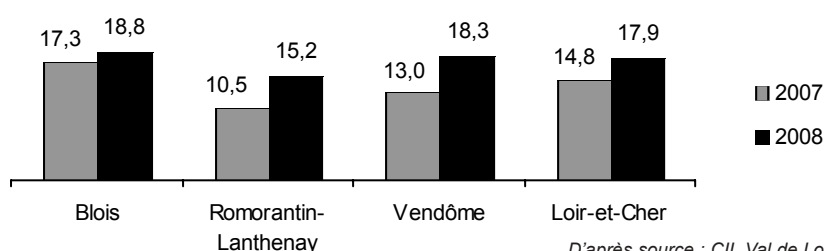
D'après sources : CIL Val de Loire - Solendi

Nombre de jeunes bénéficiaires d'une avance Loca-Pass en 2008



D'après sources : CIL Val de Loire - Solendi

Nombre de garanties Loca-pass accordées par le CIL Val de Loire pour 1000 jeunes de moins de 30 ans par arrondissement en 2007 et 2008



D'après source : CIL Val de Loire

Les jeunes en recherche d'une solution transitoire de logement

Différents publics jeunes sont en recherche de solution transitoire de logement :

- les **étudiants** (plus de 3 600 en Loir-et-Cher), qui bénéficient d'une **offre spécifique adaptée** (résidences universitaires, petit locatif privé auquel ils accèdent assez aisément en raison de leur statut qui assure aux propriétaires certaines garanties). Le Point logement du Crous facilite le rapprochement entre étudiants et propriétaires. En outre des **logements sont encore disponibles à la location** chaque année après la rentrée universitaire.

- les **apprentis** (plus de 2 400). La majorité ne résident pas à proximité de leur lieu de formation mais à peine plus d'un sur 6 est interne. Pour réduire le nombre d'hébergements différents, les apprentis **recherchent le plus souvent une entreprise à proximité de leur domicile familial**, même si celle-ci ne correspond pas à leur choix initial d'orientation. Ils se tournent parfois ponctuellement vers des solutions alternatives (location de gîtes ruraux par exemple). Des réflexions sont en cours dans certaines communes pour proposer des petits logements transitoires. Néanmoins, les besoins des apprentis ne sont pas permanents (formation en alternance) et la localisation des demandes varie d'une année sur l'autre.

- les **salariés et jeunes en recherche d'emploi**. Certains s'orientent vers l'hébergement en FJT avant de s'installer plus durablement. D'autres y entrent en l'absence d'autres solutions (1 résident sur 5).

Etudiants et apprentis

L'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université F. Rabelais de Tours réalise une enquête annuelle auprès d'un échantillon d'étudiants de 1ère année puis assure un suivi de cohorte. La situation de près de 1 200 étudiants de l'antenne universitaire de Blois (comprenant également l'IUT, l'ENIVL, l'ENSNP, etc.) a ainsi pu être analysée pour la rentrée 2008-2009.

➤ **Le quart des étudiants** interrogés est originaire du Loir-et-Cher.

➤ Globalement plus de **4 sur 10** résident au domicile de leurs parents. La proportion est un peu moins forte que les années antérieures. Néanmoins elle traduit toujours un nombre élevé de jeunes qui effectuent quotidiennement des trajets importants pour venir étudier à Blois.

➤ La part des jeunes se déclarant en logement personnel est en nette augmentation mais la répartition entre "logement personnel" et "chambre étudiante" n'est peut-être pas toujours très claire. Au total, 44 % disposent d'un logement chez l'habitant ou en locatif privé.

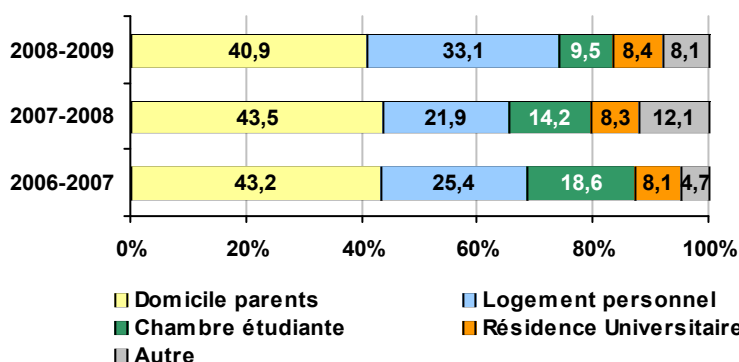
➤ Comme les années antérieures, la **quasi totalité** des étudiants enquêtés se déclarent **célibataires et sans enfant**.

➤ Par ailleurs, le "Point logement" du Crous relève **38 logements de particuliers encore disponibles fin septembre 2009** (55 fin sept 2008).

➤ 351 jeunes en formation ont résidé en FJT au cours de l'année 2008, soit la moitié des personnes accueillies. 63 % ont été hébergées à Vendôme où ont notamment été logés 126 apprentis dans le cadre de la convention entre le CFA Promotrans et l'un des 2 FJT, 19 % à Romorantin et 17 % à Blois.

Situation du logement des étudiants de l'antenne universitaire

Evolution de la répartition des étudiants de l'antenne universitaire de Blois selon le type de logement



D'après source : OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) - Université de Tours

350 jeunes en formation hébergés en FJT

Nombre de jeunes en formation entrés en FJT - résidences sociales

Nombre de jeunes selon la situation	2007	2008	% des entrées en 2008
Scolaires ou étudiants	83	58	10,4
En formation par alternance, apprentis ou en contrat de qualification	157	159	22,6
Stagiaires de la formation professionnelle	104	119	16,9

D'après sources : FJT

➤ Plus de 2 400 apprentis, dont 87 % en formation à Blois.

➤ **18 % sont internes entre 15 et 20 ans** ; 11 % après 20 ans.

➤ Près de 6 apprentis sur 10 en formation à Blois sont mineurs contre 4 sur 10 en moyenne dans les autres centres.

Nombre d'apprentis en 2008-2009 et part des internes selon le lieu de formation

Commune d'implantation des centres de formation	Nombre d'apprentis	Part des internes
Blois	2 124	11 %
Vendôme	225	68 %
Montoire-sur-le-Loir	71	55 %
Total Loir-et-Cher	2 420	17 %

D'après source : Conseil régional du Centre

Jeunes actifs en emploi ou en recherche d'emploi

➤ Près de **300 jeunes en emploi**, parmi lesquels 140 en CDI à temps plein, ont bénéficié en 2008 d'un **hébergement en FJT**.

➤ Parmi eux on compte 27 intérimaires.

➤ Un demandeur d'emploi accueilli en FJT sur 2 ne disposait d'aucune indemnité de chômage.

Nombre de jeunes en emploi ou en recherche d'emploi entrés en FJT - résidences sociales

Nombre de jeunes selon la situation	2007	2008	% des entrées en 2008
Salariés qui travaillent en CDD, CDI ou contrat d'intérim	291	272	38,6
Salariés qui travaillent dans le cadre d'une mesure d'insertion	23	24	3,4
Demandeurs d'emploi	62	58	8,2

D'après sources : FJT

Les jeunes en situation précaire de logement ou d'hébergement

La situation sociale et financière a nécessairement un impact sur les difficultés d'accès et de maintien dans un logement. Ainsi, la moitié seulement des bénéficiaires du RMI, âgés de 25 ans et plus pour la plupart, ont un logement en nom propre alors que les données du recensement de 2006 indiquent que près de 80 % de la tranche d'âge 25-29 ans vit de façon autonome.

La précarité explique parfois le départ plus tardif du domicile parental ou l'orientation vers un hébergement chez un proche. 35 % des bénéficiaires du RMI résident chez leur parents ou chez un tiers. En attestent également les informations recueillies auprès des Missions locales : 57 % des jeunes majeurs suivis en 2008 déclarent résider au domicile familial et 10 % dans la famille ou chez un ami. Ces proportions sont proches de celles observées en 2007.

La situation semble par contre un peu **plus favorable en 2008 pour les familles monoparentales bénéficiaires d'un minimum social.** Elles seraient proportionnellement **plus nombreuses à occuper un logement autonome.**

A l'inverse, différents indicateurs pointent d'avantage de difficultés rencontrées en 2008 par les jeunes sortis de **FJT ou de CHRS.** Les effectifs sont faibles et incitent à la prudence. Néanmoins le nombre de **jeunes quittant ces structures sans ressources** est en augmentation ainsi que le nombre de résidents qui se tournent vers une **solution temporaire ou précaire d'hébergement à la sortie** du dispositif d'accueil.

Amélioration de la situation logement des familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux

➤ Le nombre de jeunes bénéficiaires de minima sociaux a sensiblement augmenté dans le département (+ 8 % en 2008).

➤ L'évolution est cependant contrastée selon les cantons :

- baisse de 5 % à Blois
- hausse contenue à Vendôme
- hausse importante dans l'ensemble du Romorantinais, hors canton de Salbris, dans la vallée du Cher, le Controis, le secteur d'Herbault.

➤ Le nombre de jeunes allocataires du RMI s'est stabilisé, celui des bénéficiaires de l'API augmente de près de 15 %.

➤ La part des jeunes bénéficiaires de l'API percevant une prestation logement est en légère progression (de 1 à 7 points selon les arrondissements), principalement dans le parc privé. Cette évolution peut traduire une augmentation du nombre de jeunes monoparents ayant accédé à un logement autonome en 2008

➤ On constate comme en 2007 un accès plus aisé au parc social : un bénéficiaire de l'API sur 3 perçoit une prestation pour un logement dans le parc public (1 sur 6 pour l'ensemble des allocataires de moins de 30 ans).

Des bénéficiaires de minima sociaux plus nombreux

Nombre de bénéficiaires de minima sociaux de moins de 30 ans

Nombre de bénéficiaires de moins de 30 ans...	2007	2008	Evolution 2008/2007
... de minima sociaux	1 587	1 714*	+ 8 %*
... de minima sociaux pour 1 000 jeunes de moins de 30 ans	34	36,7	+ 2,7
... du RMI	750	732*	ns
... de l'API	321	369	+ 14,9 %

* Ne sont pris en compte que les allocataires de la CAF qui bénéficient de l'un des trois minima sociaux (RMI, API, AAH) au 31/12 de l'année. Le chiffre correspond à la somme des cantons où au moins 5 allocataires sont recensés. Le chiffre réel est légèrement supérieur, le chiffre d'évolution également.

D'après source : CAF de Loir-et-Cher

Augmentation du nombre de prestations logement dans le parc privé versées aux bénéficiaires de l'API

Part des bénéficiaires de l'API de moins de 30 ans percevant une prestation logement par arrondissement

	dans le parc public		dans le parc privé	
	2007	2008	2007	2008
Blois	37,4	31,1	26,1	30,2
Romorantin-Lanthenay	40,0	26,8	18,2	33,0
Vendôme	32,0	33,9	26,7	32,3

Source : CAF de Loir-et-Cher

➤ Près de **1 300 jeunes** de moins de 30 ans étaient **présents dans le dispositif RMI** au 31/12/2008 (payés ou suspendus en raison d'une période d'emploi ou de formation par exemple).

➤ Globalement, leur **situation au regard du logement** est restée **stable en 2008** :

- la **moitié dispose d'un logement autonome** généralement comme locataire (dans le parc public dans 6 cas sur 10). La **proportion** de bénéficiaires du RMI occupant un logement en nom propre est **supérieure à Blois, Mer et Salbris où le parc HLM est bien développé.**

- plus d'un sur 3 réside chez un tiers (parents, famille ou amis).

- plus d'un sur 7 se déclare en caravane ou en situation temporaire ou précaire de logement (3 sur 10 dans les cantons de Montrichard, Mennetou-sur-Cher ou Saint-Aignan, 4 sur 10 à Romorantin-Lanthenay. en raison d'une plus forte proportion de jeunes en caravane).

➤ Au total **23 bénéficiaires sont sans abri, en squat ou en accueil temporaire** (hébergement d'urgence ou foyer). Ils étaient 32 en 2007.

➤ Comme pour l'API, les **familles monoparentales** bénéficiaires du RMI sont proportionnellement **plus nombreuses en 2008 à disposer d'un logement autonome** (près de 9 sur 10 contre moins de 8 sur 10 en 2007).

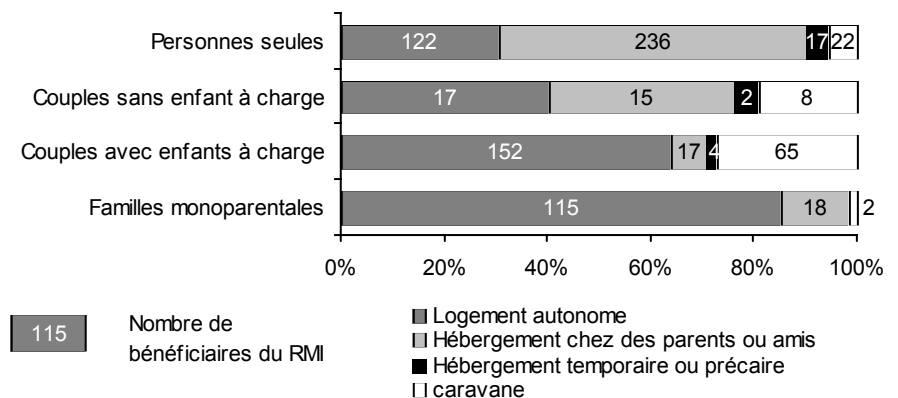
La moitié des jeunes bénéficiaires du RMI n'ont pas accès à un logement autonome

Répartition des bénéficiaires du RMI selon le statut logement
(bénéficiaires de moins de 30 ans présents dans le dispositif au 31/12)

Bénéficiaires du RMI de moins de 30 ans...	2007	2008	Evolution 2008/2007
... en logement autonome	50,5 %	49,8 %	- 0,7
... chez des parents ou amis	36,2 %	35,1 %	- 1,1
... en hébergement temporaire ou précaire	4,3 %	2,8 %	- 1,5
... en caravane	9,1 %	12,2 %	+ 3,1

D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher (données Perceval)

Répartition des bénéficiaires du RMI au 31/12/2008 selon le statut logement et la situation familiale



D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher (données Perceval)

Jeunes en difficulté en hébergement temporaire, précaire ou sans hébergement

Avertissement :

Les données présentées dans le tableau ci contre, issues de plusieurs sources, peuvent contenir des doubles ou triples comptes. Aucun élément ne permet de repérer les personnes suivies parallèlement (ou successivement) par plusieurs structures.

Par ailleurs, l'item "hébergé chez un tiers" inclut parfois l'hébergement au domicile familial (notamment pour les données transmises par le Conseil général)

➤ Comme en 2007, près de **10 % des jeunes suivis en Mission locale se déclarent hébergés chez un tiers** : 6 % dans la famille (hors parents) et 4 % chez des amis.

➤ La première situation est de loin la plus répandue chez les plus jeunes (16 à 21 ans). Elle facilite parfois le rapprochement de leur lieu de formation. C'est le cas notamment de certains apprentis.

➤ Ce mode d'hébergement peut également répondre à un besoin d'accueil transitoire suite à une situation de conflit ou de rupture.

L'hébergement par un tiers

Nombre de jeunes repérés comme hébergés chez un tiers

Nombre de jeunes...	tranche d'âges	2007	2008
... présents dans le dispositif RMI*	18 - 30 ans	276	287
...rencontrés par le service de proximité des UPAS ("fiches famille")	18 - 25 ans	275	189**
... ayant eu un entretien en Mission locale (hors hébergement par les parents)	16 - 25 ans	459	425
... entrés en FJT et résidant dans la famille ou chez des amis (hors parents)	16 - 30 ans	68	61
.. hébergés par un tiers à la sortie d'un FJT (hors domicile familial)	16 - 30 ans	30	41

* La situation n'est pas connue pour l'ensemble des bénéficiaires

** Données non disponibles pour l'UPAS de Romorantin

Sources : Conseil Général de Loir-et-Cher - FJT - Mission Locale

Les jeunes repérés comme étant sans abri, bénéficiant d'un habitat de fortune ou d'un accueil d'urgence

Avertissement :

Les données présentées dans le tableau ci contre, issues de plusieurs sources, peuvent contenir des doubles ou triples comptes. Aucun élément ne permet de repérer les personnes suivies parallèlement (ou successivement) par plusieurs structures.

➤ On enregistre, parmi les bénéficiaires d'une aide financière du FAJD, 8 jeunes sans abri ou à l'hôtel (7 en 2007).

Nombre de jeunes sans hébergement ou en habitat de fortune rencontrés par les différents services d'accueil, d'orientation, structures d'hébergement ou services sociaux

Nombre de jeunes...	tranche d'âges	2007	2008
... rencontrés par l'équipe Mobile Santé Précarité de Blois	18 - 25 ans	21	25
... accueillis à l'abri de nuit	18 - 29 ans	nd	19
... en situation d'errance accueillis en CHRS	18 - 25 ans	6	14
... entrés en FJT, sans logement ou en hébergement précaire avant l'entrée	16 - 30 ans	31	17
... présents dans le dispositif RMI	18 - 30 ans	18	13
... rencontrés par le service de proximité des UPAS ("fiches famille")	18 - 25 ans	4	10*
... ayant eu un entretien en Mission locale	16 - 25 ans	21	10

* Données non disponibles pour l'UPAS de Romorantin

Sources : ASLD - CIAS du Blaisois - Conseil Général de Loir-et-Cher - DDASS - FJT - Missions Locales

Les jeunes hébergés en structure collective

Principaux indicateurs relatifs aux jeunes en difficulté entrés en CHRS

	2007	2008
Nb de jeunes entrés dans un CHRS au cours de l'année	90	64
Nb de jeunes entrés au CHRS du Limousin	41	37
dont femmes victimes de violence	0	2
dont jeunes sans ressources	36	31
Nb de jeunes sortis du CHRS du Limousin	42	36
sans ressources	13	20
bénéficiaire d'un minimum social ou d'une indemnité chômage	5	5

D'après sources : CHRS, DDASS

Principaux indicateurs relatifs aux jeunes en difficulté entrés en FJT

	2006	2007	2008
Nb de jeunes entrés en FJT dans l'urgence ou suite à une rupture familiale ou institutionnelle	66	91	80
Nb de jeunes s'orientant vers l'hôtel ou en hébergement chez un tiers (hors parents) à la sortie	40	41	47
Nb de ruptures du contrat de résidence (expulsions)	37	24	43
Nb de jeunes quittant le foyer faute de ressources suffisantes	2	4	13

D'après sources : FJT de Blois, Romorantin, Clémenceau et Kennedy (Vendôme)

➤ Les quatre **CHRS** du Loir-et-Cher ont accueilli **moins de jeunes en 2008 (64)** contre 90 l'année antérieure).

➤ Les **refus faute de places disponibles** au moment où la demande est formulée se sont réduits : **7 contre 11 en 2007** au foyer du Limousin (les données ne sont pas disponibles par âge dans les autres structures).

➤ On constate une aggravation de la situation des jeunes sortis de FJT en 2008 : les expulsions ont été plus fréquentes qu'au cours des 5 dernières années (**43 ruptures de contrat de résidence**). Parallèlement, **13 jeunes ont quitté l'un des foyers faute de ressources suffisantes** (dont 12 à Vendôme). **95 résidents** ne disposaient **pas de solution stable de logement à la sortie** (contre 86 en 2007).

Il convient d'indiquer que les sorties ont été plus nombreuses (+ 7 %) mais le nombre de jeunes accueillis s'est réduit de 4 %.

➤ 14 résidents ont bénéficié d'une aide financière du FAJD (26 en 2007).

Les bénéficiaires de dispositifs de location - sous location

Nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs de location - sous location ou d'un hébergement temporaire dans le cadre de l'ALT (Aide au logement temporaire) hors FJT et CHRS

Nombre de jeunes...	tranche d'âges	2007	2008
... locataires du parc de location ALGIM	18 - 30 ans	2	nd
... accueillis dans le parc de sous-location du CIAS du Blaisois (ALT)	18 - 25 ans	1	0
... accueillis dans le parc de location - sous-location du CIAS du Pays de Vendôme ou en hébergement d'urgence (ALT)	18 - 25 ans	22	32
... accueillis dans le local Marcel Bourg du CCAS de Romorantin-Lanthenay (ALT)	18 - 25 ans	3	2

Sources : DDASS - PACT de Loir-et-Cher

Jeunes rencontrant des difficultés de maintien dans leur logement

➤ Plus de 320 jeunes de moins de 25 ans résidant en logement autonome et non bénéficiaires du RMI ont été rencontrés par le service de proximité des UPAS en raison de difficultés sociales ou d'insertion professionnelle (hors UPAS de Romorantin pour laquelle les données ne sont pas disponibles). Pour plus de 200 d'entre eux, il s'agit de couples avec enfants ou de familles monoparentales. Les personnes seules en difficulté sont suivies par les CIAS et CCAS dans les 3 villes principales.

Ces données ne permettent pas de quantifier précisément les jeunes qui ont des difficultés à se maintenir dans leur logement mais donnent une indication sur le nombre de jeunes déjà en logement autonome dont la situation sociale n'apparaît pas stable dans sa globalité.

➤ Le **nombre de jeunes ayant un impayé de loyer dans le parc public** (données disponibles pour 2 bailleurs) a **augmenté** sensiblement (+ 20 % en 2008).

Quelques indicateurs relatifs aux jeunes repérés comme ayant des difficultés de maintien dans leur logement

	2007	2008
Nb de jeunes entrés en logement autonome bénéficiaires d'une aide financière du FAJD	138	98
Nb d'aides financières du FAJD attribuées pour le logement	52	49
part dans l'ensemble des aides du FAJD	13 %	12 %
Nb de jeunes locataires du parc public ayant un impayé de loyer	159*	187*
dont impayés de plus de 12 mois	20*	19*
Part dans le total des locataires ayant un impayé de plus de 3 mois	14 %	nd
Nombre de jeunes bénéficiaires du RMI déclarant ... rencontrer des difficultés en lien avec le logement	nd	44
... dont difficultés de maintien dans le logement	17	28
Nombre de locataires ou propriétaires de moins de 25 ans pour lesquels une difficulté de logement a fait l'objet d'une intervention du service social des UPAS	-	13**

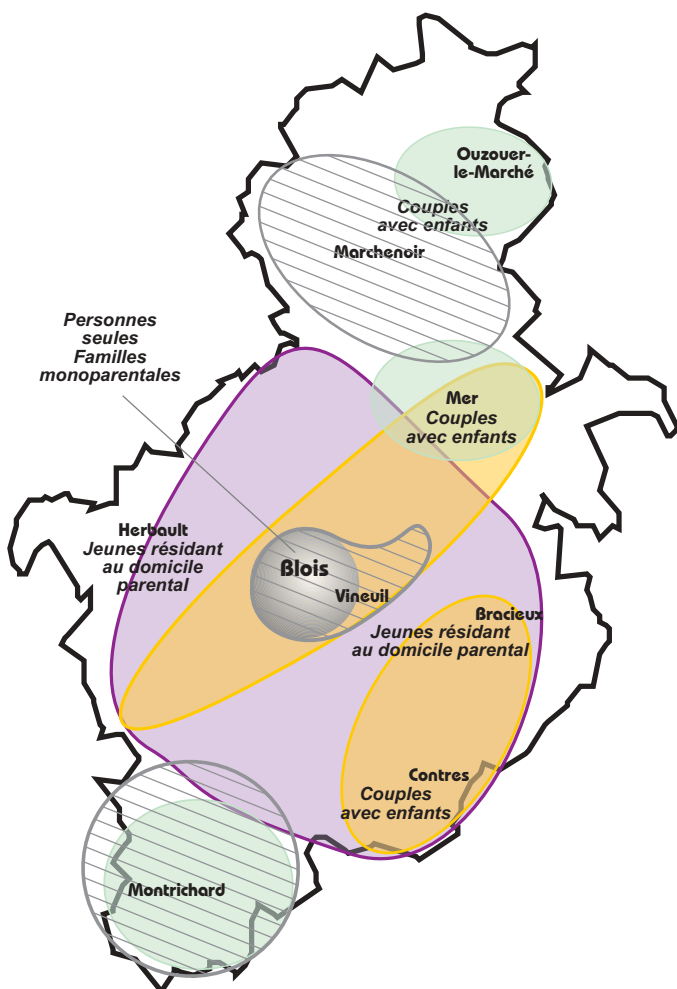
* Informations disponibles pour 2 bailleurs seulement

** Données non disponibles pour l'UPAS de Romorantin

D'après sources : Bailleurs sociaux, Conseil général

Arrondissement de Blois

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes de l'arrondissement de Blois



Situations sociales et de logement très contrastées



Près de 20 % de la population a entre 16 et 29 ans
Surreprésentation des **personnes seules**
et **familles monoparentales**
Nombreux **jeunes en formation ou en emploi**.
Plus de jeunes en **logement autonome**,
y compris parmi les bénéficiaires du RMI

Présence marquée de jeunes en **situation de rupture**
et de **grande précarité**.

Plus forte proportion de jeunes locataires dans le parc social



Proportion plus élevée de jeunes locataires du parc public
parmi les jeunes en logement autonome en 2006

Tension plus forte sur le parc social



Plus forte proportion de demandes en instance
au 31/12 parmi les demandes de logements sociaux
formulées par les jeunes en 2008

Territoires attractifs pour les jeunes ménages, notamment avec enfants, offrant peu de possibilités dans le parc public



Secteurs au sein desquels sont enregistrés
des **projets d'installation**
Plus forte proportion de jeunes **locataires dans le parc privé**
Surreprésentation de **familles avec enfants**
(sauf à Blois et périphérie immédiate)
Demande de grands logements
Plus forte proportion de **jeunes hébergés chez leurs parents**

Davantage de jeunes en difficulté



Plus forte proportion de **bénéficiaires de minima sociaux**,
de **jeunes hébergés chez des amis ou dans la famille**
parmi ceux suivis par la Mission locale

Caractéristiques des jeunes ménages

Couples Catégorie de ménages sur-représentée parmi
les jeunes de 15 à 29 ans (recensement 2006)

— Limite d'arrondissement

Les jeunes de **16 à 29 ans** représentent **près de 16 % de la population de l'arrondissement**. **26 400 ont été recensés en 2006**. Hormis la situation particulière de Blois, et dans une moindre mesure de Mer et Marchenoir, plus de la moitié des jeunes entre 15 et 29 ans résident au domicile familial.

➤ La ville de **Blois** est particulièrement attractive pour les jeunes. **Pôle d'emploi et de formation** (près de 5 400 étudiants ou apprentis), elle regroupe **près du quart des jeunes du Loir-et-Cher** (de 16 à 29 ans) pour seulement 15 % de la population, **la moitié des demandes de logements HLM** formulées par ce public.

La **part des jeunes résidant en logement autonome** y est **supérieure** (près de 55 % de ceux ne résidant pas en foyer, internat, etc.). 6 sur 10 sont cependant locataires dans le parc privé. Les **personnes seules** (majoritaires) et **familles monoparentales** y sont surreprésentées

Des **situations de précarité** y sont **davantage repérées** qu'en milieu rural ou périurbain. La présence d'un parc de logement social plutôt étoffé et sur lequel les tensions restent modérées, la concentration d'une offre d'hébergement temporaire et d'accueil d'urgence associées à une offre d'emplois plus développée expliquent pour partie ce phénomène. Ainsi Blois compte **43 bénéficiaires de minima sociaux pour 1 000 jeu-**

nes contre 37 % en moyenne départementale. On constate que 3 % des bénéficiaires du RMI et 3 % des jeunes suivis par la Mission locale se déclarent en situation précaire de logement (sans abri, squat, hôtel, etc.).

➤ De **nombreux projets d'installation** sont identifiés en **périphérie de Blois**. Ils émanent dans de nombreux cas de couples avec ou sans enfants. Les **logements recherchés** sont généralement de **taille supérieure**. La **demande de logement social** est notamment **soutenue** le long de l'**axe ligérien** et dans le **Controis** où la part des demandes en instance en fin d'année est supérieure (plus de 6 sur 10 dans les cantons de Contres et Vineuil). En moyenne **plus de 7 jeunes ménages sur 10** en logement autonome se sont tournés vers le **parc privé**. Dans certains territoires (cantons de Bracieux, Herbault et Vineuil) 6 jeunes sur 10 âgés de 15 à 29 ans résident au domicile familial.

➤ Assez peu de projets d'installation ont été identifiés dans le **secteur de Montrichard** où l'accès au parc social n'apparaît pas comme présentant de difficultés particulières.

➤ Le **nord de l'arrondissement** est le seul territoire du Loir-et-Cher à enregistrer une **hausse du nombre de jeunes de 16 à 29 ans**. Les **couples avec enfants** et les jeunes **propriétaires** y sont surreprésentés.

Arrondissement de Blois : Principaux indicateurs

Avertissement : Pour les petits effectifs, le pourcentage n'a pas de valeur statistique significative.

Néanmoins, le choix a été fait de les présenter pour permettre d'effectuer des comparaisons entre cantons.

Figurent en gras les chiffres pointant une spécificité du canton (écart significatif à la moyenne et effectif représentatif)

	Blois	Bracieux	Contres	Herbault	Marchenoir	Mer	Montri- chard	Ouzouer -le-Marché	Vineuil
Nombre de jeunes de 16 à 29 ans en 2006	13 358	2 287	2 470	1 848	787	1 603	2 024	643	1 350
Part dans la population totale	19,3%	14,0%	13,2%	12,5%	13,0%	14,2%	12,9%	12,7%	13,6%
Poids du canton dans le Loir-et-Cher	28,6%	4,9%	5,3%	4,0%	1,7%	3,4%	4,3%	1,4%	2,9%
Evolution du nombre de jeunes 2006/1999	↘↘	↘	↘↘	↘↘	↗↗	↘↘	↘↘	↗↗	↘
Part des jeunes moins de 25 ans réfèrent d'une résidence principale									
...locataires d'un logement HLM	18%	6%	6%	7%	5%	28%	23%	23%	4%
...locataires d'un logement vide non HLM	60%	72%	70%	69%	60%	60%	55%	41%	75%
...propriétaires	4%	12%	17%	14%	28%	5%	11%	29%	13%
Nombre de demandes de logement social formulées en premier choix	2799	82	92	62	26	104	77	15	76
Part des demandes de logement social en instance au 31/12/08	52%	37%	61%	55%	35%	53%	35%	67%	62%
Nombre d'étudiants	3 234								
Nombre d'apprentis	2 124								
Nombre de jeunes entrés en FJT									
... pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'études, de travail ou de stage	159								
... dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle	53								
Nombre de jeunes suivis par les Missions locales	1320	109	120	110	26	87	109	11	78
... en logement autonome	32%	21%	26%	17%	27%	28%	24%	9%	19%
... au domicile des parents	50%	64%	68%	63%	58%	61%	63%	82%	72%
... hébergés chez un tiers	9%	11%	6%	8%	15%	8%	11%	9%	9%
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	3%	0%	0%	2%	0%	0%	1%	0%	0%
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (allocataires CAF)	576	37	62	43	56	28	72	13	43
... dont bénéficiaires du RMI	284*	15	34	19	5	18	23	ns	10
Part des bénéficiaires de minima sociaux pour 1000 jeunes (RP 2006)	43	16	25	23	71**	17	36	20	32
Part des bénéficiaires du RMI (présents dans le dispositif)									
... en logement autonome	57%	14%	39%	35%	ns	56%	31%	ns	29%
... hébergés chez un tiers	36%	71%	42%	50%	ns	35%	37%	ns	53%
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	3%			< à 5 pers.		< à 5 pers.			
Part des jeunes résidant au domicile familial	43%	57%	53%	65%	49%	48%	52%	55%	60%
Part des personnes isolées	19%	6%	6%	4%	6%	9%	8%	6%	5%
Part des couples avec enfants	12%	13%	17%	13%	21%	20%	14%	22%	13%
Part des familles monoparentales parmi les jeunes de 15 à 29 ans (RP 2006)	2%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%

↘↘ baisse de 5 à 10 % ↘ baisse de 2 à 5 % → évolution comprise entre - 2 et + 2 % ↗ hausse de 2 à 5 % ↗↗ hausse de 5 à 10 %

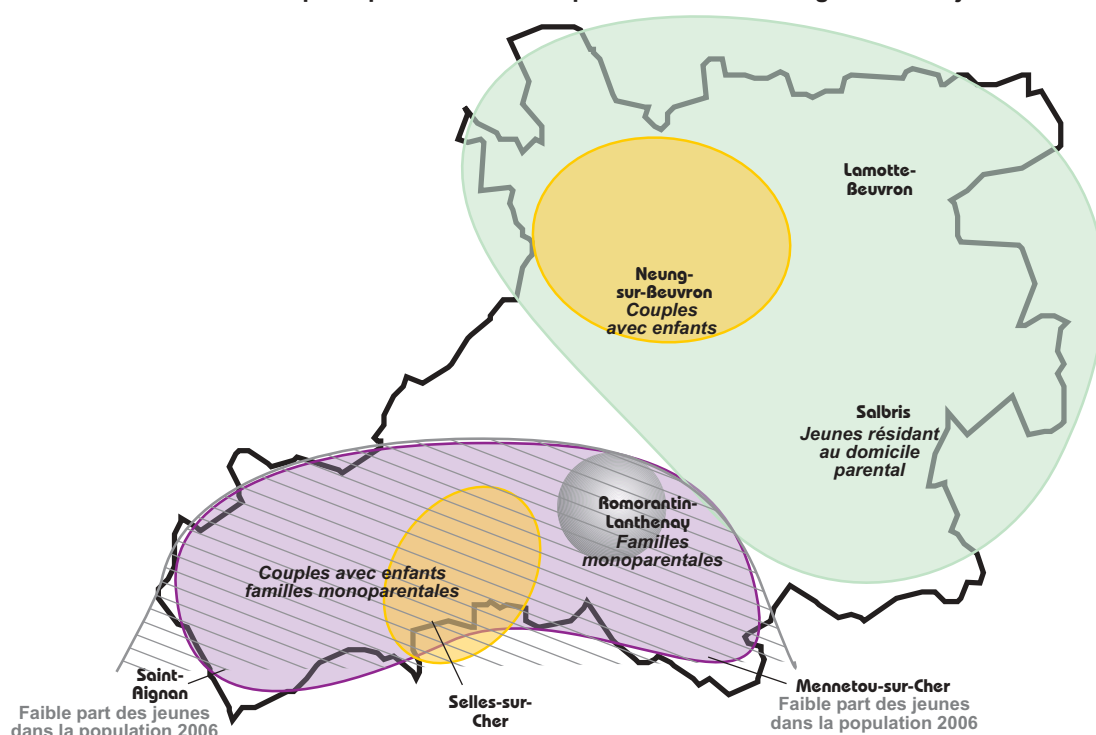
* Donnée non communiquée pour Blois 5 en raison du faible effectif

** Chiffre particulièrement élevé en raison de la présence à Oucques de l'ESAT "le Clair Logis" et d'un foyer d'hébergement associé où résident de jeunes bénéficiaires de l'AAH

D'après sources : CAF, Conseil général, Conseil régional, CPESB, FJT, INSEE - RP, Missions locales

Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes de l'arrondissement



Plus forte proportion de jeunes locataires dans le parc social

Proportion plus élevée de jeunes locataires du parc public parmi les jeunes en logement autonome en 2006

Tension plus forte sur le parc social

Plus forte proportion de demandes en instance au 31/12 parmi les demandes de logements sociaux formulées par les jeunes en 2008

Territoires attractifs pour les jeunes ménages

Secteurs au sein desquels sont enregistrés d'avantage de projets d'installation. Plus forte proportion de jeunes locataires dans le parc privé. Surreprésentation de familles avec enfants (hors Romorantin)

Davantage de jeunes en difficulté

Plus forte proportion de bénéficiaires de minima sociaux, de situations de précarité de logement parmi les bénéficiaires du RMI, ou de jeunes hébergés chez des amis ou dans la famille parmi ceux suivis par la Mission locale

Proportion un peu supérieure de jeunes parmi la population en 2006. Part plus modérée de jeunes en logement autonome, comparée aux autres chefs-lieux d'arrondissement

Sur-représentation de familles monoparentales. Présence de jeunes en situation de précarité

Limite d'arrondissement

Avec moins de 11 200 habitants âgés de 16 à 29 ans en 2006, l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay a perdu plus de 2 000 jeunes en 7 ans, soit une baisse de plus de 16 % contre 9 % en moyenne départementale, la ville de Romorantin étant particulièrement concernée (- 24 %). Au total, le public ciblé par le PDLJ ne regroupe que 12,6 % de la population du Romorantinais. Deux secteurs se distinguent :

> La Grande Sologne, qui dispose d'un parc social dense. Plus de 3 jeunes en logement autonome sur 10 y résident (plus de 4 sur 10 dans le canton de Lamotte-Beuvron). La demande de logement social concerne proportionnellement un plus grand nombre de personnes seules que dans le reste de l'arrondissement. A l'exception du secteur de Neung-sur-Beuvron, la part des demandes non satisfaites dans l'année est limitée.

Sur tout le territoire, la proportion de jeunes de 15 à 29 ans résidant au domicile familial est comprise entre 50 et 55 %. Parmi les jeunes en difficulté suivis par la Mission locale, cette proportion est supérieure à 70 % dans les trois cantons. Elle est légèrement inférieure en vallée du Cher et à Romorantin.

Notons à Neung-sur-Beuvron une surreprésentation de jeunes propriétaires et de familles monoparentales.

> La Vallée du Cher et les cantons de Romorantin se caractérisent par plus forte proportion de jeunes en difficulté. La part des bénéficiaires de minima sociaux y est élevée, notamment dans la ville de Romorantin-Lanthenay (73 bénéficiaires pour 1 000 jeunes contre 43 et 45 ‰ à Blois et Vendôme). La proportion de jeunes suivis par la Mission locale est également importante et à peine plus d'un sur 5 dispose d'un logement autonome (1 sur 4 dans le canton de Saint-Aignan).

La part des couples avec enfants est plus élevée à Saint-Aignan et Selles-sur-Cher ainsi que celle des monoparents, également plus importante à Romorantin.

Près de 7 jeunes sur 10 en logement autonome sont locataires dans le parc privé dans les cantons de Romorantin-Lanthenay ou de Selles-sur-Cher. Dans ce dernier, la moitié des demandes de logements sociaux sont encore en instance en fin d'année.

Des projets d'installation sont enregistrés en vallée du Cher et Romorantinais. Ils concernent majoritairement des jeunes déjà résidant sur le territoire.

Arrondissement de Romorantin-Lanthenay : Principaux indicateurs

Avertissement : Pour les petits effectifs, le pourcentage n'a pas de valeur statistique significative.

Néanmoins, le choix a été fait de les présenter pour permettre d'effectuer des comparaisons entre cantons.

Figurent en gras les chiffres pointant une spécificité du canton (écart significatif à la moyenne et effectif représentatif)

	Lamotte -Beuvron	Mennetou -sur-Cher	Neung-sur- Beuvron	Romorantin -Lanthenay	Saint -Aignan	Saibris	Selles -sur-Cher
Nombre de jeunes de 16 à 29 ans en 2006	1 452	801	701	3 048	2 054	1 698	1 411
Part dans la population totale	13,2%	11,4%	12,2%	13,5%	11,8%	12,7%	12,5%
Poids du canton dans le Loir-et-Cher	3,1%	1,7%	1,5%	6,5%	4,4%	3,6%	3,0%
Evolution du nombre de jeunes 2006/1999	↘↘	↘↘↘	↘↘↘	↘↘↘	↘↘↘	↘↘↘	↘↘↘
Part des jeunes moins de 25 ans réfèrent d'une résidence principale							
...locataires d'un logement HLM	42%	16%	31%	22%	24%	31%	20%
...locataires d'un logement vide non HLM	43%	57%	54%	64%	57%	51%	61%
...propriétaires	7%	17%	6%	8%	13%	5%	11%
Nombre de demandes de logement social formulées en premier choix	147	35	47	480	91	88	78
Part des demandes de logement social en instance au 31/12/08	35%	29%	53%	44%	46%	38%	50%
Nombre d'étudiants				42			
Nombre de jeunes entrés en FJT ... pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'études, de travail ou de stage				120			
... dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle				7			
Nombre de jeunes suivi par les Missions locales / PAIO	105	105	65	529	200	140	154
... en logement autonome	18%	17%	22%	21%	24%	13%	21%
... au domicile des parents	70%	70%	74%	62%	58%	74%	64%
... hébergés chez un tiers	12%	11%	5%	13%	19%	11%	12%
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire	0%	1%	0%	1%	0%	0%	1%
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (allocataires CAF)	32	27	10	222	92	39	46
... dont bénéficiaires du RMI	15	12	ns	114	39	6	27
Part des bénéficiaires de minima sociaux pour 1 000 jeunes (RP 2006)	22	34	14	73	45	23	33
Part des bénéficiaires du RMI (présents dans le dispositif)							
... en logement autonome	52%	23%	ns	40%	50%	10%	60%
... hébergés chez un tiers	48%	46%	ns	19%	19%	90%	35%
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire				4%	< à 5 pers.		
Part des jeunes résidant au domicile familial	53%	54%	50%	52%	51%	55%	50%
Part des personnes isolées	6%	6%	7%	9%	6%	9%	5%
Part des couples avec enfants	16%	17%	23%	16%	20%	15%	22%
Part des familles monoparentales parmi les jeunes de 15 à 29 ans (RP 2006)	1%	2%	2%	3%	2%	1%	2%

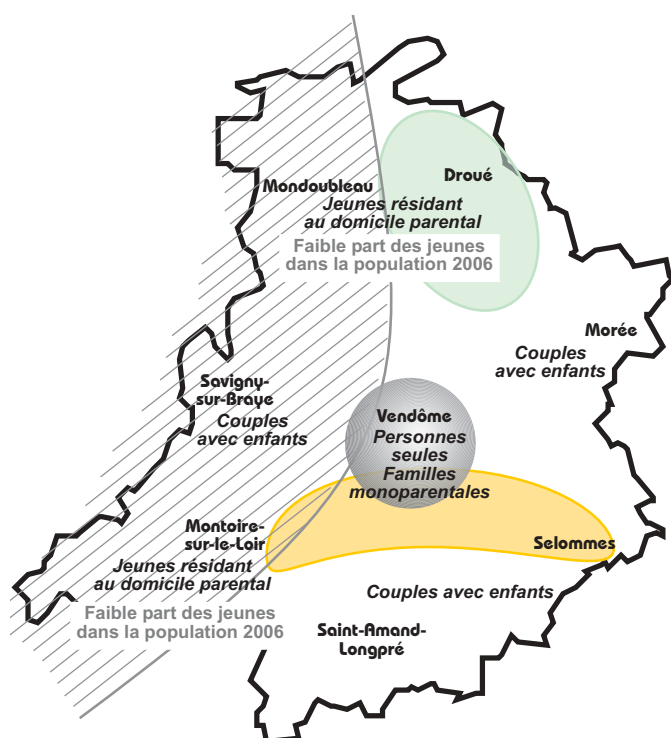
↘↘↘ baisse supérieure à 10 % ↘↘ baisse de 5 à 10 % ↘ baisse de 2 à 5 % → évolution comprise entre - 2 et + 2 % ↗ hausse de 2 à 5 % ↗↗ hausse de 5 à 10 %

* Données non communiquées pour les cantons de Romorantin-Lanthenay Nord et Sud (hors commune de Romorantin) en raison du faible effectif

D'après sources : CAF, Conseil général, Conseil Régional, Inspection Académique, FJT, INSEE - RP, Mission locale

Arrondissement de Vendôme

Schématisation des principales caractéristiques sociales et de logement des jeunes de l'arrondissement



Plus de jeunes en logement autonome

- Plus forte proportion de jeunes parmi la population en 2006
- Nombreux **jeunes en formation ou en emploi**.
- Plus de jeunes en **logement autonome**, y compris parmi ceux en difficulté financière ou sociale
- Plus forte proportion de bénéficiaires de minima sociaux et de familles monoparentales

Plus forte proportion de jeunes locataires dans le parc social

- Proportion plus élevée de jeunes locataires du parc public parmi les jeunes en logement autonome en 2006

Plus de demandes en instance dans le parc social

- Proportion un peu supérieure de **demandes en instance** parmi les demandes de logements sociaux formulées par les jeunes

Davantage de jeunes en difficulté

- Plus forte proportion de **bénéficiaires de minima sociaux**, de situations de **précarité de logement** parmi les bénéficiaires du RMI, ou de **jeunes hébergés chez des amis ou dans la famille** parmi ceux suivis par la Mission locale

L'arrondissement compte un peu moins de **9 200 jeunes âgés de 16 à 29 ans en 2006**, soit 13 % de sa population.

➤ Dans les deux cantons du nord et à Montoire-sur-le-Loir, le nombre de jeunes s'est proportionnellement davantage réduit entre les deux recensements que dans le reste de l'arrondissement. Ils représentent désormais à peine 11 % des habitants. La part de ceux résidant chez leurs parents y est plus élevée (55 à 60 %).

➤ Les jeunes en difficulté sont proportionnellement un peu plus nombreux dans les cantons de la frange ouest (part des jeunes bénéficiaires de minima sociaux supérieure, situations d'hébergement chez un tiers et d'hébergement précaire ou temporaire parmi les bénéficiaires du RMI ou les jeunes suivis par la Mission locale).

➤ Néanmoins, le canton de Savigny-sur-Braye présente certaines similitudes avec ceux de Morée, Saint-Amand-Longpré et Selommes. Le nombre de jeunes s'y est stabilisé ou réduit plus modérément. La tranche d'âges observée représente 12 à 13 % de la population. Plus de 2 jeunes sur 10 vivent en couples avec enfants. La proportion de jeunes propriétaires y est supérieure (entre 14 et 23 % des jeunes de moins de 25 ans référents d'une résidence principale, contre 5 à 8 % dans les autres cantons à l'exception de Montoire-sur-le-Loir). Dans les trois cantons de Morée, Selommes et Saint-Amand-Longpré la part des jeunes suivis en Mission

locale et résidant chez leurs parents est particulièrement élevée (75 % ou plus). L'accès à un logement autonome pour un jeune en difficulté y est vraisemblablement peu aisée. Le parc de logement social est peu développé.

➤ Les tensions sur le parc social observées en 2007 dans une large couronne en périphérie de Vendôme semblent moins marquées en 2008 et localisées principalement dans quelques communes du sud, dont Selommes et Saint-Amand où le nombre de demandes reste cependant restreint.

➤ 15 % de la population de Vendôme et sa périphérie immédiate a entre 16 et 29 ans. 27 % des jeunes de moins de 25 ans en logement sont locataires du parc public (18 % à Blois, 22 % à Romorantin). L'essentiel des centres de formation de l'arrondissement y sont concentrés. L'offre de logements et d'hébergement paraît répondre globalement aux besoins des 440 étudiants et apprentis. Comme Blois et Romorantin-Lanthenay, Vendôme compte une plus forte proportion de jeunes vivant seuls, de familles monoparentales et de bénéficiaires de minima sociaux. Assez peu de situations de grande précarité de logement sont repérées parmi les jeunes bénéficiaires du RMI ou ceux suivis en Mission locale. Le CIAS de Vendôme a toutefois accueilli dans son dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion 32 jeunes âgés de 18 à 25 ans (22 en 2007).

Arrondissement de Vendôme : Principaux indicateurs

Avertissement : Pour les petits effectifs, le pourcentage n'a pas de valeur statistique significative.

Néanmoins, le choix a été fait de les présenter pour permettre d'effectuer des comparaisons entre cantons.

Figurent en gras les chiffres pointant une spécificité du canton (écart significatif à la moyenne et effectif représentatif)

	Droué	Mondou-bleau	Montoire sur-le-Loir	Morée	Saint-Amand L.	Savigny sur-Braye	Selommès	Vendôme 1 et 2
Nombre de jeunes 16 à 29 ans en 2006	338	639	939	1 062	606	811	470	4 309
Part dans la population totale	10,7%	11,1%	10,8%	12,3%	12,9%	13,4%	12,5%	14,9%
Poids du canton dans le Loir-et-Cher	0,7%	1,4%	2,0%	2,3%	1,3%	1,7%	1,0%	9,2%
Evolution du nombre de jeunes 2006/1999	↘↘	↘↘↘	↘↘↘	→	→	↘	↘	↘↘↘
Part des jeunes moins de 25 ans référent d'une résidence principale								
... locataires d'un logement HLM	33%	10%	17%	20%	14%	22%	6%	27%
... locataires d'un logement vide non HLM	44%	75%	60%	46%	62%	55%	56%	64%
... propriétaires	7%	8%	16%	20%	14%	16%	23%	5%
Nombre de demandes de logement social formulées en premier choix	9	23	30	83	18	41	12	762
Part des demandes de logement social en instance au 31/12/08	22%	35%	50%	31%	50%	34%	67%	39%
Nombre d'étudiants								215
Nombre d'apprentis			71					225
Nombre de jeunes entrés en FJT								
... pour se rapprocher de leur lieu de formation, d'études, de travail ou de stage								308
... dans l'urgence, après une rupture familiale ou institutionnelle								20
Nombre de jeunes suivi par les Missions locales / PAIO	19	48	91	87	36	47	34	617
... en logement autonome	37%	21%	20%	17%	14%	28%	12%	37%
... au domicile des parents	63%	71%	65%	77%	75%	60%	79%	48%
... hébergés chez un tiers	0%	8%	14%	5%	11%	11%	9%	7%
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire			1%					
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux (<i>allocataires CAF</i>)	ns	24	26	20	6	45	ns	195
... dont bénéficiaires du RMI	ns	7	7	9	ns	11	ns	77*
Part des bénéficiaires de minima sociaux pour 1 000 jeunes (RP 2006)	ns	38	28	19	10	56		45
Part des bénéficiaires du RMI (présents dans le dispositif)								
... en logement autonome	ns	ns	ns	ns	ns	46%	ns	63%
... hébergés chez un tiers	ns	ns	ns	ns	ns	46%	ns	25%
... en situation d'hébergement précaire ou temporaire			< à 5 pers.					< à 5 pers.
Part des jeunes résidant au domicile familial	60%	55%	58%	52%	50%	52%	45%	49%
Part des personnes isolées	7%	8%	9%	5%	8%	7%	4%	13%
Part des couples avec enfants	12%	12%	16%	22%	21%	24%	21%	13%
Part des familles monoparentales parmi les jeunes de 15 à 29 ans (RP 2006)	0%	1%	2%	0%	1%	1%	1%	2%

↘↘↘ baisse supérieure à 10 % ↘↘ baisse de 5 à 10 % ↘ baisse de 2 à 5 % → évolution comprise entre - 2 et + 2 %

* Donnée non communiquée pour les cantons de Vendôme 1 et 2 (hors ville de Vendôme) en raison du faible effectif

D'après sources : CAF, Conseil général, Conseil régional, Inspection Académique, FJT, INSEE - RP, Mission locale

Sommaire

Données de cadrage	2
Le mode de cohabitation des jeunes	2
L'habitat des jeunes occupant un logement en nom propre	3
Les jeunes en recherche d'une solution pérenne de logement	5
Les demandes d'accès à un logement enregistrées	5
Les jeunes en recherche d'une solution transitoire de logement	8
Etudiants et apprentis	8
Jeunes actifs en emploi ou en recherche d'emploi	9
Les jeunes en situation précaire de logement ou d'hébergement	10
Amélioration de la situation logement des familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux	10
Jeunes en difficulté en hébergement temporaire, précaire ou sans hébergement	11
Jeunes rencontrant des difficultés de maintien dans leur logement	13
Fiches de synthèse	14
Arrondissement de Blois	14
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay	16
Arrondissement de Vendôme	18

Table des sigles

AAH	Allocation aux adultes handicapés	DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
ADIL	Agence départementale pour l'informationsur le logement	DGAAS	Direction Générale Adjointe à l'action sociale du Conseil général
ANPE	Agence nationale pour l'emploi		
ALT	Aide au logement temporaire	DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
API	Allocation parent isolé		
ASE	Aide sociale à l'enfance du Conseil général	DRE	Direction régionale de l'Equipement
ASLD	Association de Soutien et de Lutte contre les Détreesses	FAJD	Fonds d'aide en jeunes en difficulté
CAF	Caisse d'allocations familiales	FJT	Foyer de jeunes travailleurs
CCAS	Centre communal d'action sociale	FSL	Fonds de solidarité logement
CFA	Centre de Formation des Apprentis	MSA	Mutualité sociale agricole
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	OVE	Observatoire de la vie étudiante
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale	PJJ	Protection judiciaire de la Jeunesse
CIL	Comité Interprofessionnel du Logement	RMI	Revenu minimum d'insertion
CPESB	Centre de Promotion de l'Enseignement Supérieur de Blois	SAUO	Service d'accueil, d'urgence et d'orientation
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires		

Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'Etat

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 100 exemplaires



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher
1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS
Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02
www.observatoire41.com
E-mail : infos@observatoire41.com

